



Quels contrats de travail pour les formateurs ?

Lundi 19 juin 2017, MGEN, Paris

de 9 heures à 13 heures

Les formateurs peuvent intervenir dans les organismes de formation et les entreprises dans le cadre de différents contrats de travail à côté du contrat de prestation de service. Sur le terrain, des pratiques de “paiement à la vacation” ou de “contrat de vacataire” sont utilisées pour établir le lien juridique avec le formateur. Pourtant, régulièrement, la jurisprudence rappelle les limites de ce type de pratiques et sanctionne les employeurs qui en abusent. Ce Rendez-vous du droit a pour objectif de rappeler les règles et les obligations qui encadrent le recours aux formateurs et prévenir ainsi les risques potentiels de contentieux en la matière.

O bjectifs

- Connaître les caractéristiques des différents contrats de travail possibles avec un formateur
- Repérer les situations qui permettent d'opter pour le statut de formateur occasionnel
- Identifier les risques de contentieux en matière de contrat de travail avec les formateurs

P ublics cibles

- Responsables du recrutement des formateurs dans un organisme de formation ou une entreprise
- DRH et responsables RH d'entreprises ou d'associations
- Responsables formation d'entreprises ou d'associations

P rogramme

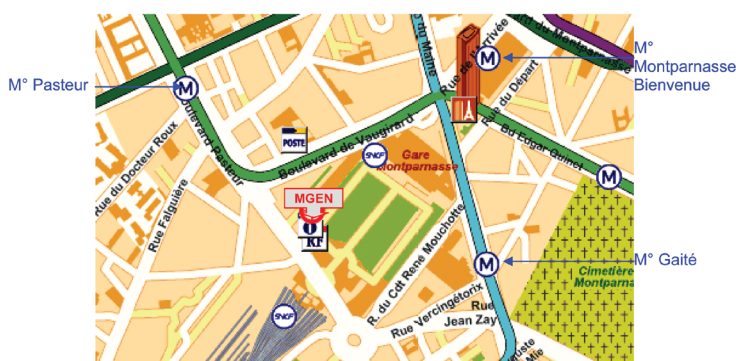
- **8h30** • Accueil des participants.
- **9h00** • Introduction : **Quels contrats pour les formateurs ? Comment s'y retrouver ?**
Quel contrat de travail proposer et à quelles conditions ? CDI, CDD, CDD d'usage ?
Existe-t-il d'autres formes de recrutement pour mettre en œuvre une prestation de formation ?
Que recouvre le statut de formateur occasionnel ?
Dernières tendances de la jurisprudence sur les contrats de travail des formateurs
- **13h00** • Fin du Rendez-vous du droit de la formation.

I ntervenants

- **Jean-Philippe Cépède**, Directeur juridique de Centre Inffo.
- **Valérie Michelet**, Consultante experte sur le droit et les politiques de formation, Direction Juridique de Centre Inffo
- **Pierre-François Tallet**, Chargé d'études Juriste, Direction juridique de Centre Inffo.

Quels contrats de travail pour les formateurs ?

Plan d'accès MGEN
3 square Max Hymans 75 015 PARIS



L'accès piéton au bâtiment MGEN s'effectue par 2 entrées :

- depuis l'entrée principale au 87 boulevard Pasteur
- depuis le 25-27 boulevard de Vaugirard, soit par des escalators, soit par un ascenseur panoramique depuis le trottoir public

Une liaison piétonnière relie la gare Montparnasse au square Max Hymans

Accès au bâtiment

MGEN - Amphithéâtre Plein Ciel
3, square Max Hymans - 75015 Paris

L'accès piéton s'effectue par deux entrées :

- depuis l'entrée principale située 87, boulevard Pasteur ;
- depuis le 25-27, boulevard de Vaugirard, soit par les escalators, soit par un ascenseur panoramique depuis le trottoir.

Une liaison piétonnière relie la gare Montparnasse au square Max Hymans.

L'accès au parking souterrain niveau -3 (jaune) se fait par l'entrée située 47, boulevard de Vaugirard (suivre la signalisation).

Le ticket délivré à l'entrée du parking doit être validé par l'hôtesse MGEN avant le départ.

Bulletin d'inscription



À retourner au service commercial, Centre Inffo, 4, avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
Tél. : 01 55 93 91 82 et 01 55 93 91 83 - Fax : 01 55 93 17 28 - Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr

Rendez-vous du droit du **lundi 19 juin 2017**
Quels contrats de travail pour les formateurs ?

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Nom Prénom

Fonction Service

Entreprise ou organisme

Tél. : Fax : Courriel personnel

Adresse

N° Siret / Code APE/NAF /

N° de client Effectif

Tarif: **350 € HT, 420 € TTC** (TVA 20 %).

Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo

Par chèque bancaire Par chèque postal

Date, cachet et signature